

« LE MAIRE EST UN VIGILE RÉPUBLICAIN »

CHRISTOPHE BOUILLON, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE

Maire de Barentin, Christophe Bouillon préside l'Association des petites villes de France, qui émet régulièrement des propositions pour sauvegarder la République décentralisée. Il préside également l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dont la mission principale est de soutenir les maires et les acteurs locaux, avec un souci constant de dialogue et de co-construction.

Le Jas : Les maires conservent une forte crédibilité dans l'opinion. Est-ce que cela peut jouer un rôle dans la défense des valeurs de la République ?

Christophe Bouillon : La cote d'amour des maires reste élevée, même si elle s'est tassée. Quand on interroge les citoyens à ce sujet, les maires restent les élus les plus appréciés. Mais ils sont devenus aussi une cible, car ils sont considérés par certains comme étant des représentants de l'ordre comme les autres. Selon moi, un maire est d'abord un architecte, un ingénieur du territoire. C'est celui qui doit avoir une vision de son territoire, et c'est ce qui est attendu par les habitants. Il ne faut pas imaginer que le maire n'est là que pour traiter les urgences. Ce qui permet de créer de la confiance entre le maire et les habitants, c'est sa capacité à porter une vision de transformation du territoire. En même temps, le maire s'inscrit dans une approche

différente avec les habitants. C'est la première personne qu'on va voir, peu importe la nature du problème. Il n'est pas seulement sollicité en fonction des compétences de la collectivité locale, mais sur tous les sujets. Personne n'ira voir le préfet ou le général de gendarmerie. C'est le maire qui est consulté en premier. Et de deux façons : soit physiquement, en mairie, ou quand on le croise à l'occasion de divers événements locaux, ou sur les réseaux sociaux. Le maire est donc tout à la fois un ingénieur du territoire, un vecteur de proximité, mais aussi un amortisseur social. Par exemple, au moment des dernières émeutes, bien qu'ils soient souvent devenus des cibles, s'il n'y avait pas eu ces maires et ces collègues élus sur le terrain, cela aurait été dramatique.

C'est pourquoi ma réponse est positive sur la défense des valeurs de la République. Comme l'indique votre directeur éditorial dans son dernier





ouvrage, en France, on fustige souvent le fait qu'il y ait trop de communes. Mais en vérité, grâce à ces 35 000 communes, on a une armée d'élus, qui sont souvent les premiers à intervenir quand il y a un événement. Le maire est le premier agent de la République, par ses fonctions, à être sur le terrain. On parle beaucoup des maisons *France Services*, dont je suis le premier défenseur, mais la première maison *France Services*, c'est la mairie, et le premier agent, le maire. Moi, je m'inscris en faux sur ce que l'on appelle « *le dernier kilomètre de l'action publique* ». Le maire, c'est le premier mètre de la demande publique. C'est lui qui perçoit en premier les signaux faibles, c'est lui qui peut sentir les choses. Il a un rôle de vigile républicain. C'est aussi un rôle d'assemblier, il est au contact avec différents acteurs : le tissu associatif, le monde de l'Éducation nationale, les différentes autorités, les différents services et intervenants, la caisse d'allocations familiales par exemple.

Le Jas : Pour certains, l'intercommunalité, avec de très grandes agglomérations, s'apparente à une arme contre les maires. S'agit-il d'une défiance systématique contre l'État ?

C.B. : J'ai entendu cette phrase que je fais mienne dans la bouche de nombreux maires. Quand ils s'adressent à l'État, les maires disent : « *Laissez-nous tranquilles et ne nous abandonnez pas !* » Il n'y a ici aucune contradiction. Quand ils disent « *laissez-nous tranquilles* », cela signifie « *ne nous infantilisez pas, nous sommes en capacité, au regard du magistère qui est le nôtre, de gérer les choses* ». En témoignent les exemples des épisodes de la crise sanitaire, des Gilets Jaunes ou encore du Grand débat national. Il n'y a rien de plus insupportable quand le maire est contraint d'apporter la démonstration permanente qu'il n'est pas un enfant. En même temps, quand il dit « *ne nous abandonnez pas* », le maire demande à l'État d'être un État stratégique, d'être un État capable de penser sur le long terme, et qui donne surtout aux territoires les moyens d'agir dans le respect du principe de subsidiarité. Il est essentiel de ne pas être dans un mouvement descendant, du sommet vers la base.

Ne balayons pas d'un revers de la main la capacité des maires à ressentir les choses.

Pour revenir à votre question, l'intercommunalité peut être une excellente chose quand il s'agit de mettre en réseau ou de mutualiser des moyens. On le sait, les communes ne peuvent gérer seules certaines compétences. Personne ne reviendra en arrière concernant, par exemple, la question de la gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets ou encore des transports. Car la ressource n'est pas propre à une commune, elle est à partager, auquel il faut ajouter la question de la capacité de moyens.

Les intercommunalités XXL posent cependant la question de la gouvernance. Quand, dans une intercommunalité, on a beaucoup de communes, beaucoup de délégués, beaucoup de maires, on perd la valeur ajoutée du maire. On a aussi l'effet de la « réunionite » avec de nombreux maires qui ont le sentiment d'être convoqués en permanence en réunions et qui ne savent plus où donner de la tête. En même temps, on les réunit sans leur donner la capacité de décider car, dans les intercommunalités XXL, la technique a pris le dessus sur la politique. D'un côté, on a plus de personnels, des agents mieux capés, et de l'autre, l'élu n'est plus à la manœuvre. En résumé, l'intercommunalité XXL prend plus de temps sans pour autant donner plus de pouvoirs et les maires ont le sentiment que ce sont les services qui décident à leur place. Il ne s'agit pas de s'opposer à l'intercommunalité, mais de réfléchir à sa gouvernance car se pose aussi la question de sa légitimité. Je ne suis pas partisan de l'élection au suffrage universel des présidents d'intercommunalité. Mais force est de constater qu'ils ont un pouvoir colossal. Quand vous collectez les poubelles des gens, que vous leur fournissez l'eau potable, que vous traitez leurs eaux usées, que vous les transportez, que vous leur offrez des équipements structurants (piscines, gymnases...), vous agissez dans le quotidien de tout le monde.

« UNE JOURNÉE CITOYENNETÉ PEUT ÊTRE AINSI L'OCCASION POUR LES COMMUNES DE METTRE EN VALEUR L'ENGAGEMENT CIVIQUE »

Il y a un nouveau paradigme à trouver qui ne remet pas en cause les intercommunalités, mais qui les organise différemment, pour qu'on n'aboutisse pas à une lassitude et un découragement des maires.

Le Jas : Que pensez-vous d'une revitalisation d'une citoyenneté active ? Comment faire pour mobiliser chaque citoyen ? Quels sont les moyens pour y arriver ?

C.B. : Tout d'abord, tout n'est pas perdu et il reste quelques lueurs d'espoir. La première, ce sont les nombreux rassemblements que l'on a observés devant les mairies en juillet dernier, à l'appel de l'Association des maires de France (AMF) suite aux émeutes. Beaucoup de citoyens sont venus en soutien des maires, et pas uniquement des acteurs

publics ou associatifs, mais aussi des citoyens lambda. La seconde lueur d'espoir, c'est le développement, à l'échelle des communes, des réserves communales, avec des citoyens qui s'engagent par exemple sur la question des risques technologiques, naturelles. Les citoyens mettent à disposition

de la commune leurs compétences. Dans ma commune par exemple, j'ai été surpris, lorsque nous avons créé cette réserve citoyenne, de recevoir énormément de candidatures, avec des profils extrêmement différents.

Au-delà de ça, je suis sensible à l'idée d'une journée de la citoyenneté, dont votre journal se fait souvent l'écho. Cette journée doit valoriser les initiatives qui existent déjà localement. On observe aujourd'hui dans les communes de plus en plus de conseils des sages, de conseils municipaux de jeunes, de réserves citoyennes, de démarches associatives, etc. Et pour que tout cela marche, il faut s'appuyer sur la promotion d'une citoyenneté concrète. Une journée citoyenneté peut être ainsi l'occasion pour les communes de mettre en valeur l'engagement civique. Cela peut être aussi l'occasion d'une journée « activateur » des acteurs. ■